

REGISTRE AFFICHAGE DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'ANNEE 2024-2025 **PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° d'Ordre	DENOMINATION PROJET		DATE DEPOT	NOM DU DEMANDEUR	Adresse du terrain	Destination du projet		Date D'affichage du dossier		DECISION	Date d'affichage de la décision	
	PC	Numéro				Description	affiché le	retiré le	affiché le		retiré le	
REGISTRE AFFICHAGE DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'ANNEE 2024-2025 PERMIS DE CONSTRUIRE												
27	PC	2410025	1/8/24	FARGES	démolition partielle, renovation complète+extension	387 chemin de la drz	30/8	30/10	accord	21/02/2025	21/04/2025	
46	PC	2410035	13/12/24	HP LOUDON- HUGONNARD	Réhabilitation + extersion de 31m ²	1080 chemin de Loudon	20/12	20/2				
47	PC	2410036	20/12/24	BOUYGUES IMMOBILIER	Construction de 60 logements dont 30 en location social	34 avenue des cantinières	23/12	23/2				
48	PC	2510001	7/1/25	JOURNET	Modification de façades, pergola et menuiseries	120 route de Boussieu	17/1	17/3				
49	PC	2510002	29/1/25	TCHOUGONG	Régularisations diverses	322 impasse des génévriers	7/2	7/4				
50	PC	2510003	13/2/25	LEGENDRE	Ouverture de fenêtre + panneaux photovoltaïques	90 impasse des génévriers	21/2	21/4				
51	PC	2510004	14/2/25	CHERRY-ROCHER	Création d'un centre spiritourisme	1080 avenue des cantinières	21/2	21/4				
52	PC	2510005	27/2/25	SCI EMIR	Construction de 2 maisons d'habitation	3026 route de montceau	28/2	28/4				
53	PC	2510006	27/2/25	GISBERT	Aménagement de maison existante et extension pour créer un volume garage + grenier	Chemin du Vernay	7/3	7/5				
54	PC	2510007	12/3/25	SAUGEY	Agrandissement d'un abris de jardin	571 chemin de palletière	21/3	21/5				
55	PC	2510008	19/3/25	HENRY	Extension de l'habitation sous auvent existant	route de falizan	21/3	21/5				

Depuis le 26 juillet 2021, l'article 1 du décret n°2021-981 du 23 juillet 2021 a modifié l'article R*424-15 du code de l'urbanisme, Cette modification prévoit que la publication en mairie par voie d'affichage peut être remplacée par une publication par voie électronique sur le site internet de la commune,

**Dorénavant retrouvez l' affichage obligatoire sur le site internet de la commune, dans la rubrique
<https://www.ruy-montceau.fr/vos-demarches/urbanisme/affichage-obligatoire-1>**

Aucune consultation n'est possible durant la période d'instruction.